

xxxxxx refuse de me fournir une facture? Et yyyyyy l'exige pour SAV

Par **drill**, le **24/04/2019** à **17:06**

Bonjour,

Sous prétexte qu'ils sont intermédiaires et que l'achat date d'il y a un an et demi, xxxxxx refuse de me fournir une facture ou preuve de mon achat garanti 2 ans.

yyyyyy, dont j'en suis à la 4eme souris G500 défectueuse sur 4 en environ 5 ans, exige en plus du numéro de série (que je leur ai donné puisque j'ai la souris), la facture en guise de preuve d'achat.

Quelqu'un d'avisé pourrait-il me dire si tout ceci est légitime ou légal ? Je trouve ça bizarre que rien ne fonctionne et qu'en plus je dois perdre des heures pour constater que je n'aurais pas droit à ma garantie.

Par **janus2fr**, le **24/04/2019** à **18:02**

Bonjour,

C'est le vendeur qui fournit la facture. Ne l'avez-vous pas eu lors de votre achat ?

Le site dont vous parlez n'est pas le vendeur, il ne peut pas vous fournir de facture.

Par **drill**, le **24/04/2019** à **19:32**

Le site en question perçoit bien des commissions ?

Puis cette censure des noms qui me gave, je suis tombé chez des collabos ou quoi, prévenez...

Par **janus2fr**, le **24/04/2019** à **23:25**

Concernant ce que vous appelez censure des noms, les conditions d'usage de ce forum sont claires, vous avez du les parcourir en vous inscrivant...

Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.).

Concernant les factures, je ne peux que vous répéter la même chose, c'est au vendeur de les délivrer, le site en question n'est pas le vendeur.